

SAS Top Eyes  
Madame Delphine PRIEM  
28B avenue Pasteur  
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

**ARRÊTE N°50/24**

**OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
ENSEIGNE**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT

- VU** la demande, par laquelle le permissionnaire ci-dessus référencé demande l'autorisation d'occuper le domaine public, 8A rue des Chevaliers à Sélestat, en vue d'installer deux enseignes en surplomb,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Voirie Routière notamment l'article L113-2,
- VU** l'arrêté municipal n°545/2023 du 7 novembre 2023 portant autorisation de pose d'enseignes sous réserve,
- VU** la décision n°104/2023 fixant les droits de voirie, prise en application de la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire le 31 juillet 2020 ;

**a r r ê t e :**

**ARTICLE 1 :**

Le permissionnaire ci-dessus référencé est autorisé à occuper le domaine public en surplomb en vue d'installer deux enseignes telles que décrites dans la demande précitée.

**ARTICLE 2 :**

Le permissionnaire s'engage à respecter les dispositions du Code de l'environnement applicables aux enseignes notamment :

- l'obligation de maintenir les enseignes en bon état de propreté, d'entretien et, le cas échéant, de fonctionnement.
- l'obligation de supprimer les enseignes dans un délai de trois mois à compter de la cessation de l'activité qu'elles signalent.

**ARTICLE 3 :**

Le permissionnaire sera tenu responsable de tout dommage ou accident résultant de son occupation du domaine public.

**ARTICLE 4 :**

Le permissionnaire devra s'acquitter d'une redevance annuelle révisée chaque année par décision du Maire.

**ARTICLE 5 :**

La présente autorisation est nominative, précaire et révocable notamment dans l'intérêt de la conservation du domaine public.

**ARTICLE 6 :**

Ampliation du présent arrêté est adressée au demandeur.

Sélestat, le 23 janvier 2024

Le Maire,



Marcel BAUER

**copie transmise à :**

Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein  
Tribunal de proximité  
Commandant de Police de SELESTAT  
Gendarmerie nationale  
Service Réglementation et Affaires Générales  
Le permissionnaire  
A afficher